

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>15<sup>ème</sup></b>
Nom de site	CITERNE	Numéro	7510058809
Adresse du site	<b>47 Bis et Ter rue de Lourmel</b>	Hauteur	R+6 (21.35m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Privé (COVEA)</b>	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Ce projet consiste à déployer 3 antennes entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 3G/4G/5G 2100MHz et la 5G 3500MHz</b>		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>14/02/2025</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	<b>19/02/2025</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	<b>14/04/2025</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer un nouveau site antennaire sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à ses obligations règlementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) ainsi que pour la 3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz) avec partage du 2100MHz en 4G/5G, orientées vers les azimuts 50°, 140° et 230°.		
Distance des ouvrants	Skydôme à 3m des antennes porte à 7m, fenêtres entre 4 et 9m.	Vis-à-vis (25m)	R+ 9(32.50m) 50° R+6(23m)230°
Estimation	<b>3G/4G/5G (2100): 50° &lt;5V/m - 140° &lt;4V/m - 230° &lt;5V/m</b> <b>5G (3500) : 50° &lt;5V/m - 140° &lt;5V/m - 230° &lt;4V/m</b>		
Hauteur (HMA) des antennes	<b>27.35m pour les faisceaux fixes et orientables</b>		

#### Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 3 antennes entrelacées à faisceaux fixes et à faisceaux orientables pour la 3G/4G/5G NR2100 et la 5G NR3500 intégrées dans un tube.
Zone technique	Mise en place d'une zone technique au niveau de terrasse.

**Date :**

**Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**

Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Groupe scolaire école active bilingue Jeannine Manuel	70 rue du Théâtre 75015 Paris	15m	OUI	24.70	3.08
EHPA RESIDENCE AURELIE JOUSSET	108 Avenue Emile Zola , 75015 Paris	21m	OUI	65.9	0.71
MAISON MEDICALE JEANNE GARNIER	106 AV EMILE ZOLA 75015 PARIS	21 m	NON	65.9	1.59

\*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale





Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 1 et 2 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 50°	Azimut 140°	Azimut 230°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	30.5 m	28.5 m	28.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

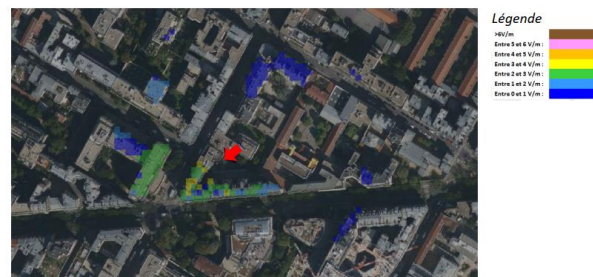
i. Azimut 50°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 50°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 30.5 m.



v. Azimut 230°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 230°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 28.5 m.



## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ **Exposition par antennes à faisceaux orientables**

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	<i>Azimut 50°</i>	<i>Azimut 140°</i>	<i>Azimut 230°</i>
<b>Niveau Maximal</b>	<i>entre 4 et 5 V/m</i>	<i>entre 4 et 5 V/m</i>	<i>entre 3 et 4 V/m</i>
<b>Hauteur</b>	<i>33.5 m</i>	<i>28.5 m</i>	<i>28.5 m</i>

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

ii. **Azimut 50°: antennes à faisceau orientable**

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 50°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 33.5 m .



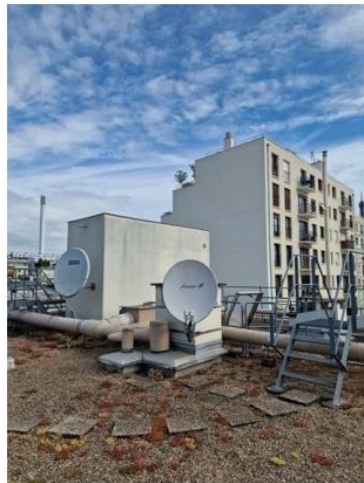
iv. **Azimut 140°: antennes à faisceau orientable**

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 140°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 28.5 m .

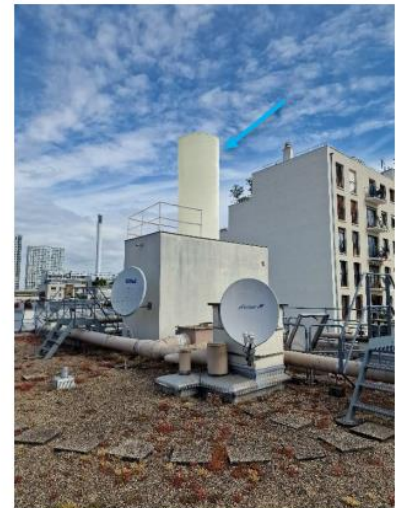


## Vue des Antennes Avant/Après

**Avant travaux**



**Après travaux**



Antennes SFR non  
visibles depuis la rue



## Vue des Azimuts

Secteur 0 Azimut 50° :



Secteur 1 Azimut 140° :



Secteur 2 Azimut 230° :

